

SCP Corinne MANFREDI & Sylvia VINCENT

Huissiers de Justice associées

13 Rue Gustave Fabre

11100 NARBONNE

Tél 04 68 32 04 31

Fax 04 68 32 36 23

scpmanfredivincent@huissier-justice.fr

Virement : IBAN FR76 1350 6100 0091 7319 9200 095 / BIC AGRIFRPP835

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID : 011-241100593-20230622-C2023\_132-DE

S<sup>2</sup>LOW

PIECE N°4

Acte compris dans l'état déposé  
au Bureau de l'Enregistrement  
de NARBONNE pour le mois de :  
JUILLET 2022.

EXPEDITION

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE ONZE JUILLET.

### A LA REQUETE DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND NARBONNE, dont le siège social est situé 12 Boulevard Frédéric Mistral, CS50100 à NARBONNE CEDEX (11785), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Laquelle me fait requérir téléphoniquement

### ET M'EXPOSE :

Que l'article 4 du Cahier des Charges de Cession des Terrains pour les lots 4 et 16 de la ZA La Peyrelade à Armissan n'est pas respecté sur ces 2 lots.

Que devant cette situation, elle désire qu'un constat en soit dressé.

### DEFERANT A CETTE DEMANDE :

Je, **Maitre Corinne MANFREDI**, Huissier de Justice associée, membre de la S.C.P. Corinne MANFREDI & Sylvia VINCENT, Huissiers de Justice associées à la Résidence de NARBONNE y demeurant 13 Rue Gustave Fabre 11100 NARBONNE.

Certifie m'être transportée ce jour sur le territoire de la Commune d'ARMISSAN (AUDE), ZA La Peyrelade, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

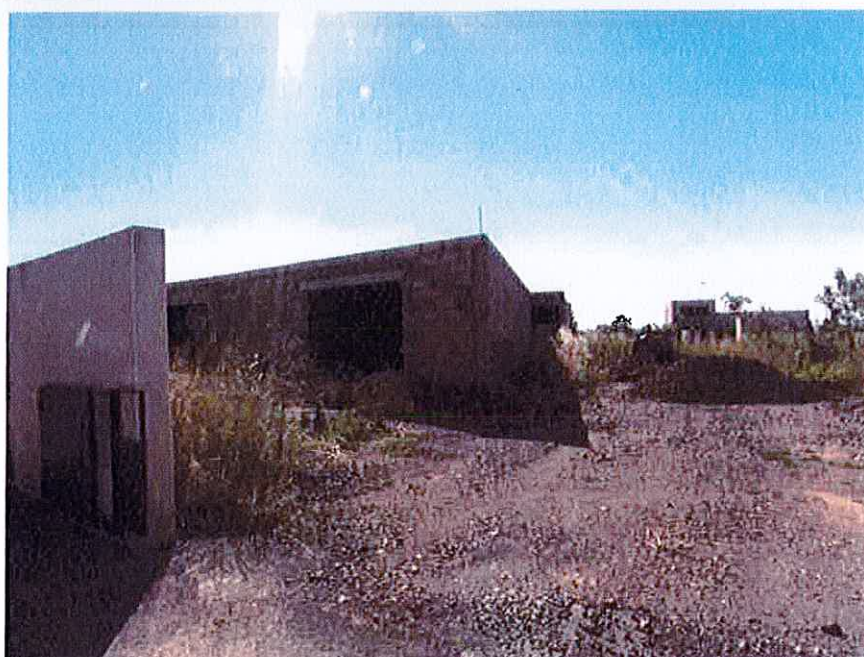
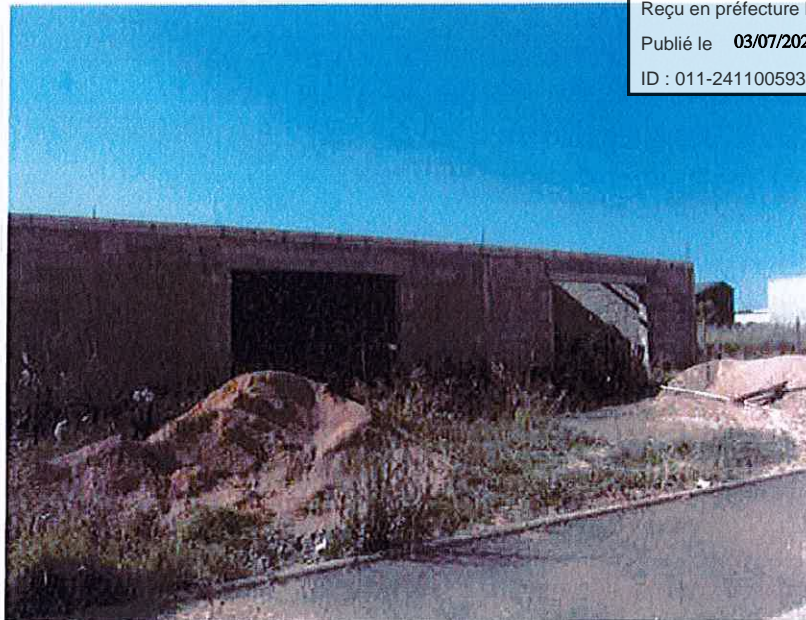
**Lot 16 :**

**Il y a une construction inachevée en parpaings.**

**Le chantier est à l'abandon comme le montrent les photographies suivantes :**





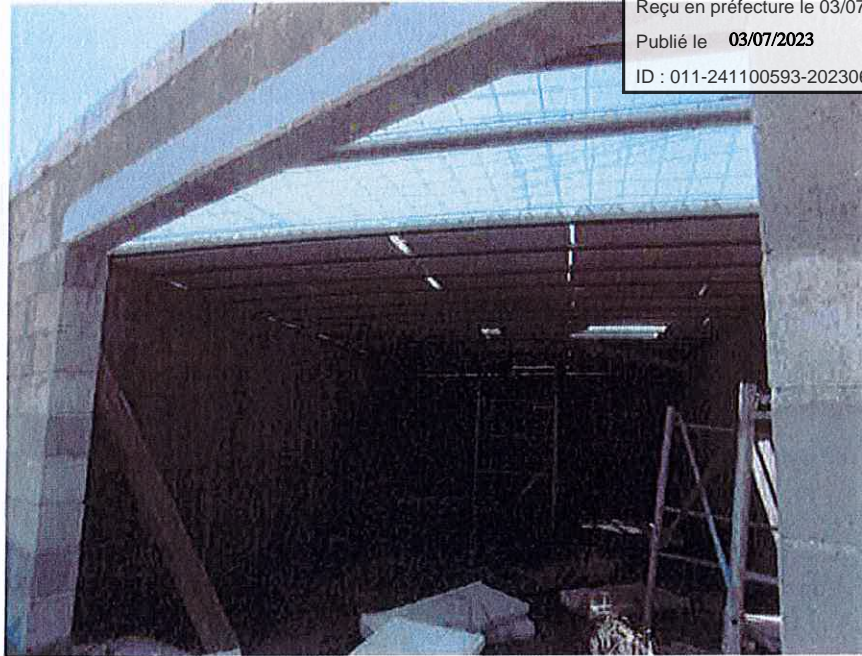


Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

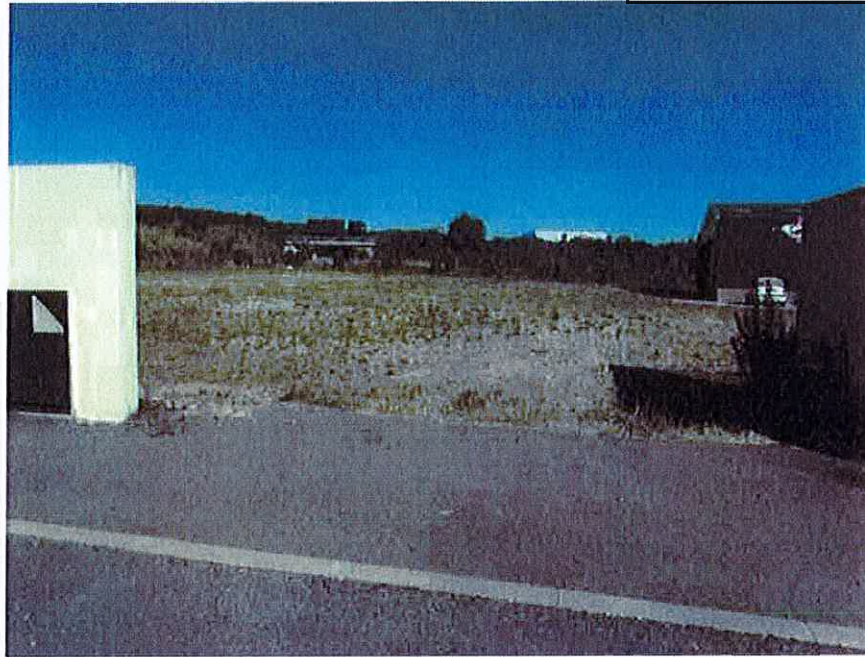
Publié le 03/07/2023

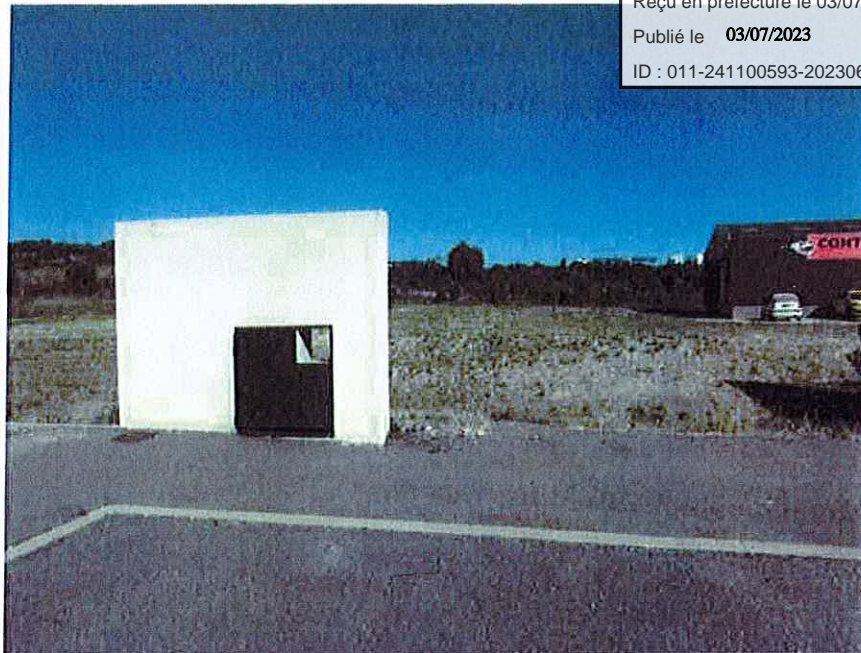
ID : 011-241100593-20230622-C2023\_132-DE





**Lot 4 :**  
**Il s'agit d'un terrain nu.**





Les photographies ont été prises par mes soins et sont annexées au présent Procès-Verbal.

De tout ce que dessus, je me suis retirée et j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat, pour servir et valoir ce que de droit.

**COUT : TROIS CENT EUROS.**

<b>Emolument</b>	<b>242,33 euros</b>
<b>S.C.T.</b>	<b>7,67 euros</b>
<b>H.T.</b>	<b>250,00 euros</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>50,00 euros</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>300,00 euros</b>



**Maître Corinne MANFREDI**  
**Huissier de Justice associée**